

mettre en application les ententes conclues. Les membres néo-démocrates ne partagent toutefois pas cette opinion. Ils souhaitent que la loi donne aux bureaux le pouvoir de faire appliquer leurs propres recommandations.

Les membres libéraux sont de l'avis de la majorité, mais estiment qu'il faudrait trouver un nouveau mécanisme pour venir en aide aux agriculteurs à défaut d'entente par l'intermédiaire des bureaux. Ils voudraient que les agriculteurs puissent soumettre à un tribunal une proposition de restructuration fondée sur le rapport préparé par le bureau d'examen concerné.

De l'avis du Comité, lorsque le processus de médiation n'aboutit pas à une entente, les bureaux devraient fournir aux agriculteurs un rapport contenant leurs recommandations. Il est également d'avis qu'il faut offrir de meilleurs renseignements, une meilleure expertise et un meilleur suivi et assurer une plus grande uniformité dans l'ensemble du Canada.

Pour combler ces lacunes, le Comité recommande au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- i) prévoir un processus d'amélioration constante des compétences des membres qui font partie des bureaux et des comités d'examen de l'endettement agricole, ainsi que du personnel sur place, et dispenser une formation, au besoin;**
- ii) adopter des lignes directrices plus uniformes et équitables pour l'ensemble des bureaux relativement à la médiation, à l'évaluation de la viabilité des exploitations et aux recommandations touchant la restructuration de la dette;**
- iii) établir, en faisant appel à des conseillers compétents du secteur agricole et du secteur privé, un service de consultation et de gestion pour les demandeurs, dans le cadre de l'examen fait par les bureaux et du suivi à plus long terme;**
- iv) constituer un meilleur système de collecte des données pour appuyer les bureaux dans leur tâche;**
- v) adopter d'autres mécanismes de restructuration comme les prêts hypothécaires avec participation à la plus-value;**